

CRN

Notaires

Caisse d'allocation et de retraite complémentaire des Notaires
43 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 53 81 75 00

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 32 184 € en 2007).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 32 184 € à 160 920 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 136 €	4 611 €	6 086 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

Néant

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 27 356 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 27 356 € à 160 920 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 654 € : 142 €

Cotisation maximale : 4 490 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 490 €

- valeur du point retraite de base : 0,512 € en 2007

- Régime complémentaire CRN

Depuis le 1^{er} janvier 2005, **2 sections de cotisation** :

Section C

Cotisation = 4,5 % de la moyenne des produits de base de l'office notarial sur les 3 années qui précèdent l'année antérieure du recouvrement soit, pour 2007, les années 2003 à 2005 (maxi : **1005 270 €** en 2007).

Les produits s'entendent des émoluments encaissés ou non, dus au notaire pour les actes reçus et les services rendus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, sous déduction des salaires payés au personnel, des charges sociales correspondantes, des centimes sur honoraires proportionnels versés à la caisse des clercs de notaires (CRPCEN), des impôts professionnels évalués forfaitairement à 15 % des produits après déduction des charges ci-dessus.

Coût d'acquisition du point C : 16,34 € en 2007

valeur du point retraite C : 0,61848 € en 2007

Section B :

Choix entre 7 classes de cotisation forfaitaire :

Classe	1	2	3	4	5	6	7
Cotisations 2007	807,20 €	1 614,40 €	3 228,80 €	4 843,20 €	6 457,60 €	9 686,40 €	12 915,20 €
Nombre de points	5	10	20	30	40	60	80

Coût d'acquisition du point B : 161,44 € en 2007
valeur du point retraite B : 14,24 € en 2007

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**
- Régime complémentaire CRN C et B : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- Réversion conjoint :

- régime de base : 54 % de la retraite dès 65 ans.
- régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 60 ans.

Exemples

Revenus annuels moyens nets (sur 3 années)	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 715 €	3 115 €	3 515 €
CRN section C	1 125,00 €	2 250,00 €	3 375,00 €	4 500,00 €
CRN section B	1 614,40 €* *classe 2	3 228,80 €** **classe 3	4 843,20€*** ***classe 4	6 457,60€**** ****classe 5
Total	4 889,40 €	8 193,80 €	11 333,20 €	14 472,60 €
- Droits de retraite théoriquement acquis pour 40 ans de cotisations				
Régime de base	702,00 €/mois	797,00 €/mois	829,00 €/mois	860,00 €/mois
CRN section C	141,94 €/mois	305,10 €/mois	457,65 €/mois	610,20 €/mois
CRN section B	474,66 €/mois	949,32 €/mois	1 423,98 €/mois	1 898,64 €/mois
Total	1 318,60 €/mois	2 051,42 €/mois	2 710,63 €/mois	3 368,84 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.